



## Comité départemental de Basket-ball de la Corrèze

# Cahier des charges pour l'organisation de l'assemblée générale et des finales de coupes de la Corrèze

VERSION	DATE	REDACTEUR	Modification(s) effectuée(s)	validations
V1.0		N.Rouane	Rédaction initiale	Comité directeur du 12/12/2012
V1.1	15/05/18	M.Ronco	Modification tarifaire des repas De 15€ à 22€	Bureau du 15/05/2018

**Préambule :** L'assemblée générale du comité départemental de la Corrèze et les finales de la coupe de la Corrèze doivent être organisées sur un lieu unique.

La date de l'organisation de ce week-end sera fixée par le bureau du CD19 du mois de septembre de la saison en cours.

A partir de là, un appel à candidature est formulé aux clubs du département, avec pour date limite de dépôt des candidatures fin octobre.

Le bureau validera la candidature du club retenu lors de la réunion du mois de novembre.

Les critères de sélection sont :

- 1 – La conformité au cahier des charges.
- 2 – La date de la dernière organisation par le club des finales de coupe de la Corrèze.
- 3 – Les animations et manifestations organisés pendant le week-end.



15/06/2018



## L'organisation

### Samedi

9H00 – 11H30	Assemblée générale du comité départemental de la Corrèze.
11H45	Repas
Rencontres féminines	
13H00 – 14H30	Finale U13
15H00 – 16H30	Finale U15
17H00 – 18H30	Finale U17
19H00 – 20H30	Finale (consolante) Seniors – U20
21H00 – 22H30	Finale Seniors – U20

### Dimanche

Rencontres masculines	
11H00 – 12H30	Finale U13
13H00 – 14H30	Finale U15
15H00 – 16H30	Finale U17
17H00 – 18H30	Finale Seniors – U20

## Salle d'assemblée générale

**Art. 1 :** La salle où se déroulera l'AG du CD19 devra avoir une capacité minimum de 60 personnes et être équipée d'une sonorisation.

## Les finales de coupe

### Art. 2 : Installation

La salle où se dérouleront les rencontres doit être homologuée.

La salle devra être équipée de :

- ✚ tribune(s) d'une capacité minimum de 100 places assises.
- ✚ 2 vestiaires avec sanitaire et eau chaude à l'attention des joueurs(euses), chaque vestiaire se fermera à clef de sûreté,
- ✚ 1 vestiaire arbitre avec sanitaire et eau chaude fermant à clef,
- ✚ 1 table et des chaises dans le vestiaire arbitre,
- ✚ 1 boîte à pharmacie,
- ✚ 1 sonorisation,
- ✚ 1 table pour la presse,
- ✚ 1 défibrillateur (conseillé).

### **Art. 3 : Equipement**

Le club organisateur doit fournir pour chaque rencontre :

- + 1 table de marque pour 3 officiels,
- + 2 bancs de touche pour joueurs et accompagnateurs,
- + 4 chaises pour les changements,
- + 1 chronomètre mural avec les scores, visible de tous les spectateurs, des joueurs et des officiels,
- + 1 chronographe manuel,
- + 1 flèche d'alternance,
- + 1 signal sonore très puissant,
- + 1 jeu de plaquettes réglementaires (chiffres : 15x20),
- + 2 fanions rouges (fautes),
- + 2 filets de rechange,
- + 2 ballons par équipes lors de l'échauffement,
- + 1 appareil des 24 secondes (facultatif).

### **Art. 4 : Divers**

Les arbitres et les officiels de table sont désignés par le CD19.

Le président de la commission sportive ou un représentant du CD19 sera responsable de salle.

La buvette doit être installée à l'extérieur de l'enceinte sportive.

### **Art. 5 : Dispositions financières**

Les coupes, médailles ou trophées sont à la charge du CD19.

Le prix du repas du samedi midi sera plafonné à 22€.

Toutes les entrées seront gratuites.

Les frais d'arbitres et OTM seront à la charge du CD19.

En cas de désistement du club désigné comme organisateur de la coupe de Corrèze, une amende de :

- + 250€ pour un retrait avant J-16 de la date des finales,
- + 500€ pour un retrait dans les 15 jours qui précèdent les finales.

sera due au CD19 .

Les cas non prévus dans le cahier des charges seront tranchés par le bureau du comité départemental de Basket-Ball de la Corrèze.

Ce cahier des charges a été adopté par le comité directeur du mercredi 12 décembre 2012

Modif tarif au bureau du 15 mai 2018